



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul
Séance du 6 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice.....10
Présents.....8
Votants.....9
Exprimés.....9

Date de la convocation : 28/02/2024

Date d'affichage : 28/02/2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

Le six mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie,

Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

PRESENTS : CALMELS Anne, BRUN Christophe, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, LAYRAL Emmanuel, SAUVEPLANE Pierre, SENTRY Michel, VERLAGUET Mathieu.

ABSENTS EXCUSES : LADET Mathieu, RODIER Jean-Jacques.

PROCURATION : LADET Mathieu a donné procuration à CALMELS Anne.

SEANCE N°2024-2
DELIBERATION N°2024-2-1
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Fonctionnement des assemblées –
Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L 2121-15 du CGCT ;

Considérant qu' « au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à neuf voix pour,

- **de désigner** .GARAMPON Olivier pour remplir cette fonction.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Ont signé les membres présents

Le Maire
CALMELS Anne
Acte dématérialisé

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 12 mars 2024
- par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le 12 mars 2024

Le Maire
CALMELS Anne

Le secrétaire de séance
GARAMPON Olivier